

ACOR

formation en Comptabilité des opérations particulières

Aucune description

Niveau : Avancée

Prix : à partir de 220 000,00 Ar HT

Durée : 4 jours | 8 heures

Place : personnes

Sessions

Objectifs de cette formation

Programmes de cette formation

- - COMPTABILITE DES OPERATIONS PARTICULIERES

1. Contrat à long terme
 - a. Définition et principe
 - b. Méthode à l'avancement des travaux
 - c. Méthode à l'achèvement des travaux
 - d. Etude de cas
2. Opération en monnaies étrangères
 - a. Principe
 - b. Comptabilisation
 - c. Etude de cas
3. Emprunts et prêts
 - a. Règle de comptabilisation d'emprunts
 - b. Règle de comptabilisation de prêts
 - c. Etude de cas
4. Impôts différés
 - a. Généralités
 - b. Ecart permanent/temporaire
 - c. Traitement des distorsions
 - d. Cadre conceptuel selon le PCG 2005
 - e. Nomenclature
 - f. Règle de comptabilisation
 - g. Etude de cas
5. LEASING
 - a. Définition du crédit-bail
 - b. Caractéristiques du crédit-bail
 - c. Règle de comptabilisation chez le preneur
 - d. Règle de comptabilisation chez le bailleur

- e. Etude de cas
- 6. Subvention
 - a. Définition
 - b. Différents types de subventions
 - c. Nomenclature
 - d. Règle de comptabilisation
 - e. Etude de cas
- 7. Opération en tour opérateur
 - a. Principe d'évaluation
 - b. Règle de comptabilisation
 - c. Etude de cas
- 8. Actifs biologiques
 - a. Définition :
 - 1. Actif biologique
 - 2. Actif biologique mûr
 - 3. Actif biologique consommable
 - 4. Actif biologique producteur
 - 5. Production agricole
 - 6. Récolte
 - b. Principe d'évaluation
 - c. Règle de comptabilisation
 - d. Cas particuliers des stocks de produits agricoles